

Maintien Actualisation des Connaissances Sauveteur Secouriste du Travail - MAC SST -

Présentation de la formation :

La formation Sauveteur Secouriste du Travail vous permet d'intervenir dans le cadre professionnel, mais également à titre personnel, au quotidien dans la vie de tous les jours. Le titulaire du certificat SST en cours de validité est réputé détenir l'unité d'enseignement « (PSC 1).

Objectif : Maintenir ses compétences afin d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures fixées en matière de prévention. Mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Prérequis : être titulaire de la carte SST

Public : Toute personne devant renouveler sa carte SST

Compétences visées :

- ✓ Intervenir efficacement face à une situation d'accident
- ✓ Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Les moyens humains : Formateur-expert habilité par l'INRS

Evaluation finale :

A la fin de la formation, le formateur devra effectuer une évaluation de la formation qu'il a dispensée. Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

Recyclages : tous les 2 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**

<https://tonnerre-formation.com>

Le programme :

- Situer le cadre juridique dans son intervention de sauveteur secouriste au travail
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées.

Durée : 7 heures

Effectif : 10 personnes maximum

